

Monsieur Didier Reynders
Vice Premier Ministre
Ministre des Affaires étrangères
Ministre de la Défense

Bruxelles, le 14 août 2019

Monsieur le Ministre,

Concerne : l'avant-projet de loi concernant la classification, les habilitations, attestations et avis de sécurité

L'Association générale des journalistes professionnels de Belgique (AGJPB-AVBB) a pris connaissance, dans la presse, de votre avant-projet de loi concernant la classification, et plus spécifiquement son article 22, qui vise à sanctionner pénalement toute personne divulguant une information classifiée.

L'AGJPB tient à attirer votre attention sur l'impact que pourrait avoir une telle mesure sur la liberté d'expression des journalistes et des lanceurs d'alerte. Elle va d'ailleurs à l'encontre de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme en matière de divulgation d'informations sensibles. « *Le droit d'informer le public et le droit du public de recevoir des informations sur des informations confidentielles pourrait s'opposer à d'autres intérêts publics et privés d'égale importance, tels que la protection de la sécurité nationale (...). Une pondération équitable devrait dès lors être faite entre les différents intérêts en présence. Pour bénéficier de la protection de l'article 10, le contenu de l'article reprenant de l'information confidentielle devrait pouvoir contribuer au débat public.* » Un aperçu des arrêts rendus en matière de divulgation d'informations sensibles peut être consulté ici : <https://bit.ly/2yWszWX>

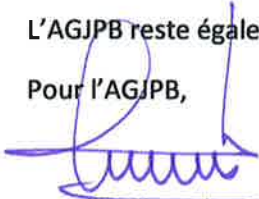
Le Conseil d'Etat fait d'ailleurs référence, dans son avis 66.143/2 du 20 juin 2019, à la possible incompatibilité de cette mesure avec l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'Homme. Le Comité R partage cette analyse dans son avis du 27 juin 2019.



Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de tenir compte des réserves émises par le Conseil d'Etat et de la formulation qu'il suggère pour permettre la divulgation d'informations confidentielles dans le but de protéger l'intérêt public général.

L'AGJPB reste également à votre disposition pour toute concertation.

Pour l'AGJPB,



Martine Simonis

Secrétaire nationale



Pol Deltour

Secrétaire national

